



ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORÊTS  
**ENGREF**

## Observatoire LOI SAPIN

### Déroulement des procédures de délégation des services publics d'eau et d'assainissement

**Etude des procédures menées en 2004**

### Recueil des principaux résultats

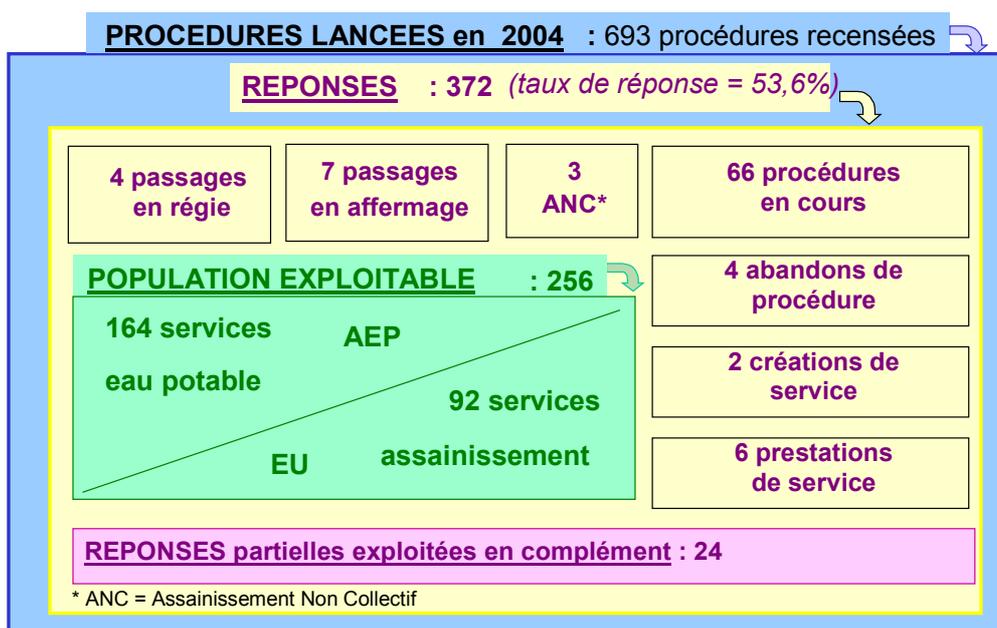


**Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement  
- ENGREF Montpellier -  
Avril 2006**



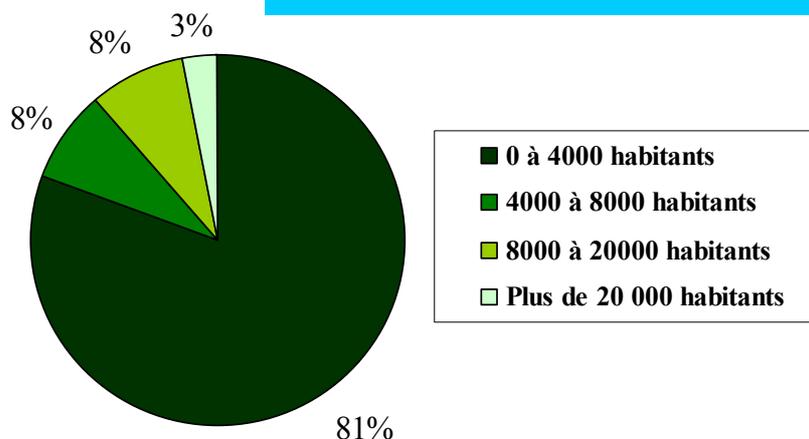
**Travail réalisé avec le soutien du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable  
(Direction de l'Eau - MEDD)**

# 1. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON



\* ANC=Assainissement Non Collectif

Taux de réponses exploitables : 36,9%



(En pourcentage de la population exploitable)

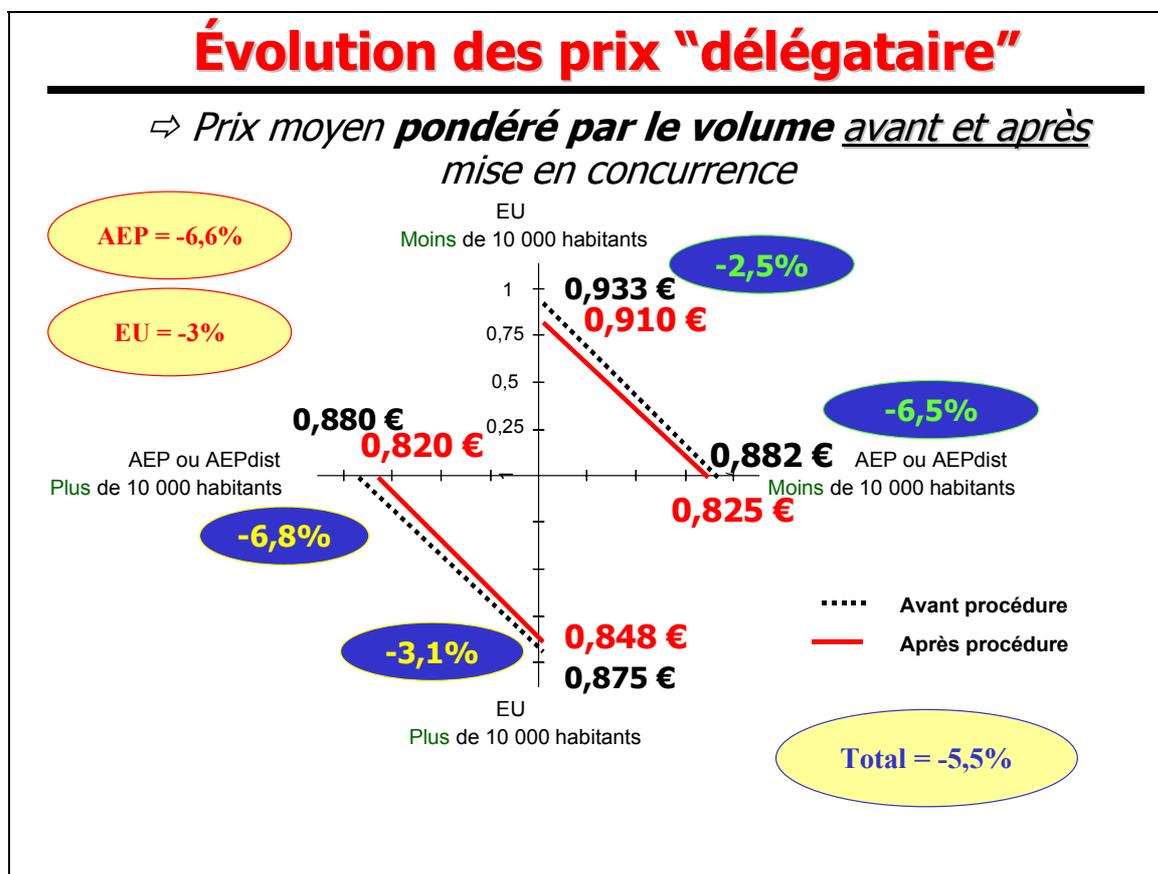
⇒ L'étude porte sur l'analyse détaillée de 256 procédures "Loi Sapin" menées au cours de l'année 2004. Les prix et les données calculés ne sont pas représentatifs de l'ensemble des services d'eau français, mais d'une population bien spécifique de services ayant passé un contrat de délégation en 2004.

⇒ Attention, notre échantillon ne recense pas l'intégralité des passages en régie. Seules les collectivités ayant lancé une procédure Sapin et qui finalement décident de passer en régie sont comptabilisées. Les services en délégation ayant choisi de repasser en régie directement n'apparaissent pas dans notre échantillon. Ce dernier n'est donc ni exhaustif ni représentatif.

⇒ 97% des services concernés ont moins de 20 000 habitants.

⇒ Cette année, comme en 2002 et 2003, les services d'eau potable sont plus représentés, en nombre et en volume, que ceux d'assainissement.

## 2. OBSERVATOIRE DES PRIX "DELEGATAIRE"



⇒ Rappel : prix moyen = somme des recettes / somme des volumes

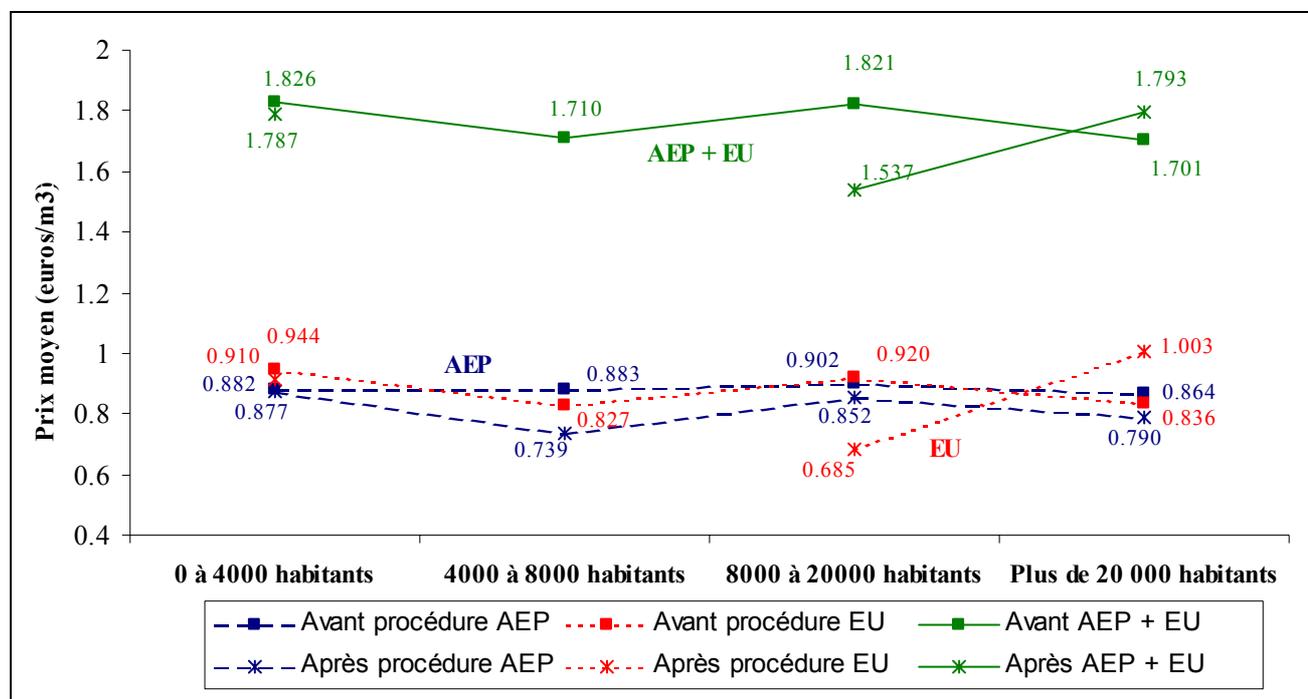
⇒ La procédure de mise en concurrence a engendré une baisse moyenne de **5,5%** du prix "délégataire", calculé selon une approche "recette / volume facturé".

⇒ De façon plus précise, on constate que cette baisse profite préférentiellement aux services d'eau potable (-6,6%), ceci indépendamment de la taille de la collectivité.

⇒ Ce résultat doit être mis en perspective avec l'analyse statistique d'un échantillon restreint aux collectivités dont c'est la deuxième négociation en procédure Sapin et qui montre que pour ces services, et surtout pour ceux de plus de 10 000 habitants, le prix augmente dans des proportions non négligeables (+14,4%). Si on considère par ailleurs un échantillon composé des seules collectivités dont c'est la première négociation en procédure Sapin en 2004, la baisse de prix est supérieure à 5,5%, comme les autres années.

⇒ Egalement, il est utile de rappeler que la baisse substantielle de prix qui apparaît pour les services d'assainissement a moins d'impact sur le prix moyen de l'échantillon total que celle des services d'eau potable car l'échantillon comporte, tant en volume qu'en nombre, plus de services d'eau que d'assainissement.

## Evolution des prix « délégataire » Somme AEP + EU



⇒ Le graphe ci-dessus affine et nuance les résultats du graphe précédent. En pratique et pour l'eau potable, la baisse profite principalement aux collectivités de plus de 4 000 habitants et particulièrement à celles de plus de 20 000 habitants (-8,5%).

⇒ En ce qui concerne l'assainissement, ce sont les collectivités de plus de 20 000 habitants qui bénéficient le moins des renégociations avec une hausse de 20% du prix de la prestation.

⇒ De manière générale, les petites collectivités ne semblent pas désavantagées par rapport aux grandes. De fait, les collectivités de plus de 20 000 habitants voient leur prix AEP + EU augmenter de 5,4% tandis que celles de moins de 4 000 habitants profitent d'une baisse de 2%.

⇒ Attention, **les chiffres sont à prendre en tant qu'ordre de grandeur pour les collectivités de plus de 4 000 habitants**, les calculs étant réalisés sur un échantillon assez restreint.

## Nombre de services où le prix "délégataire" diminue, augmente, reste stable

AEP		
Augmentation	Baisse	Stabilité
85	72	7

EU		
Augmentation	Baisse	Stabilité
41	48	3

- ⇒ Cette approche donne une vision de l'efficacité de la négociation du point de vue de la collectivité pour faire baisser le prix.
- ⇒ En ce qui concerne l'eau potable, il y a plus de services où le prix augmente après négociation que de services où il diminue.
- ⇒ En revanche, pour l'assainissement, c'est l'inverse. Il y a plus de services où le prix diminue après négociation que de services où il augmente.
- ⇒ Ainsi, le résultat des renégociations de contrat reste mitigé, notamment pour l'eau potable.

## Variation du prix moyen 120 m<sup>3</sup> pour le délégataire et la collectivité

	Part délégataire en hausse	Part délégataire stagne	Part délégataire en baisse
Part collectivité en hausse	4	27	46
Part collectivité stagne	0	4	2
Part collectivité en baisse	1	14	15
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>45</b>	<b>63</b>

Dans environ 2 cas sur 5, l'utilisateur ne perçoit pas la baisse de prix de la part délégataire car elle est compensée par une hausse de la part collectivité.

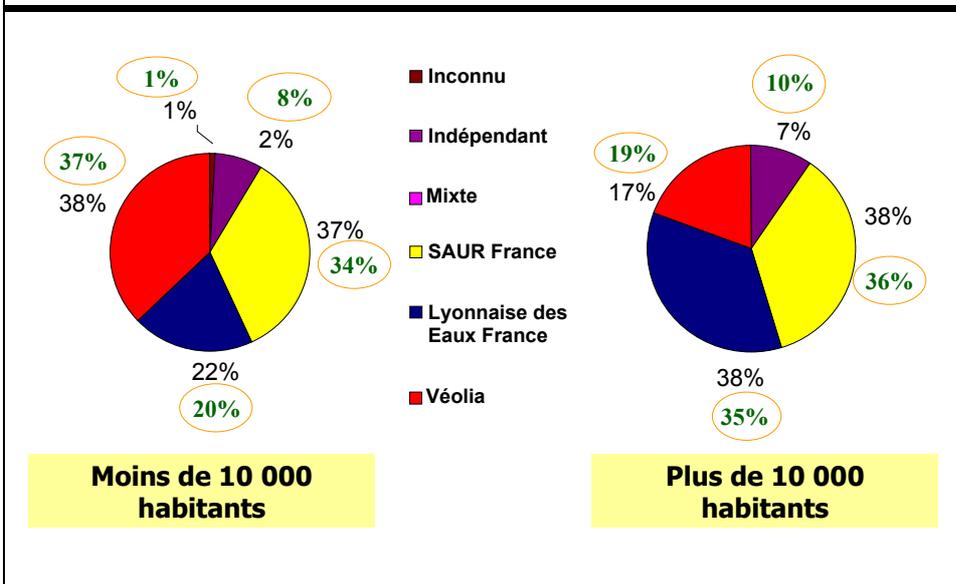
Dans 2/3 des cas, la part collectivité est en hausse.

- ⇒ Rappel : prix 120 m<sup>3</sup> = [part fixe + (part variable \* 120)] / 120

### 3. LES DELEGATAIRES

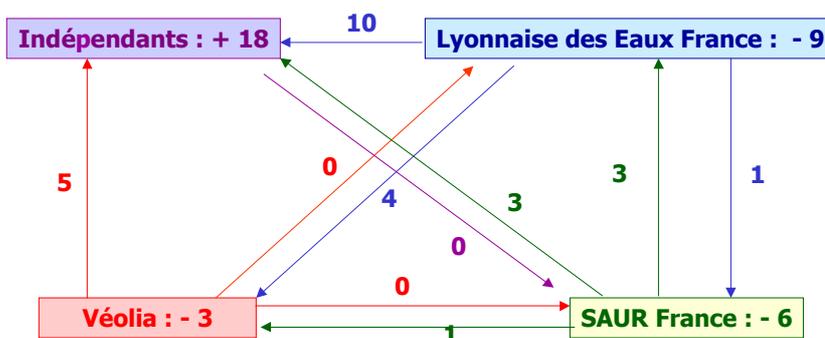
## Répartition des services par délégataire

(nombre de services, avant et après mise en concurrence)



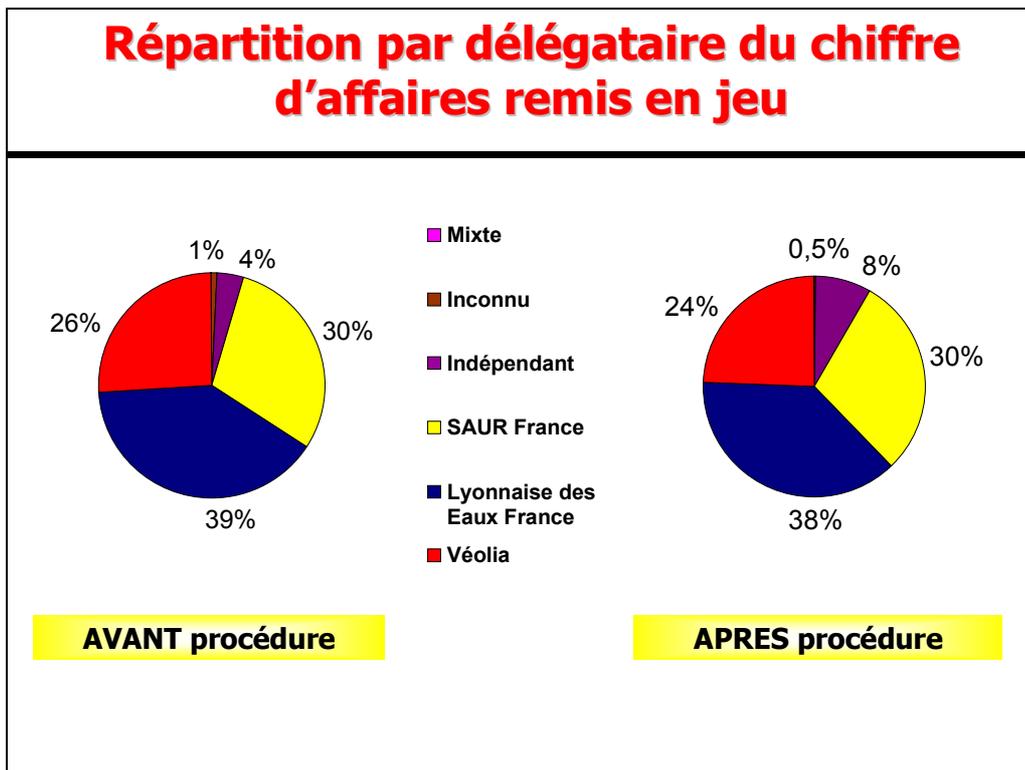
## Les changements de délégataires

⇒ Les «Indépendants» progressent



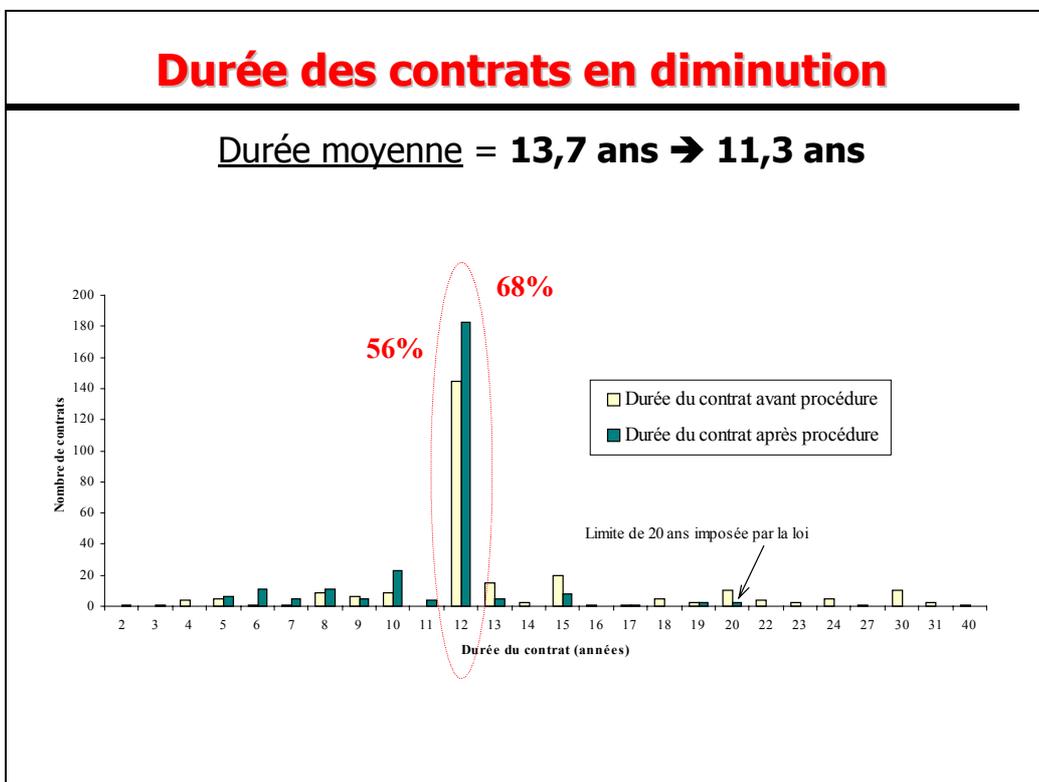
9% des délégataires ne sont pas reconduits

⇒ L'analyse des mouvements entre délégataires confirme, comme chaque année, la présence accrue d'exploitants indépendants à l'issue des renégociations. Cette année, et comme en 2002 et 2003, la progression en terme de nombre de contrats s'accompagne d'une hausse de parts de marché en terme de chiffre d'affaires. Ainsi, les indépendants s'installent dans le paysage français de la délégation mais ne détiennent encore qu'une faible partie du marché, environ 8% du chiffre d'affaires renégocié pour notre échantillon 2004.

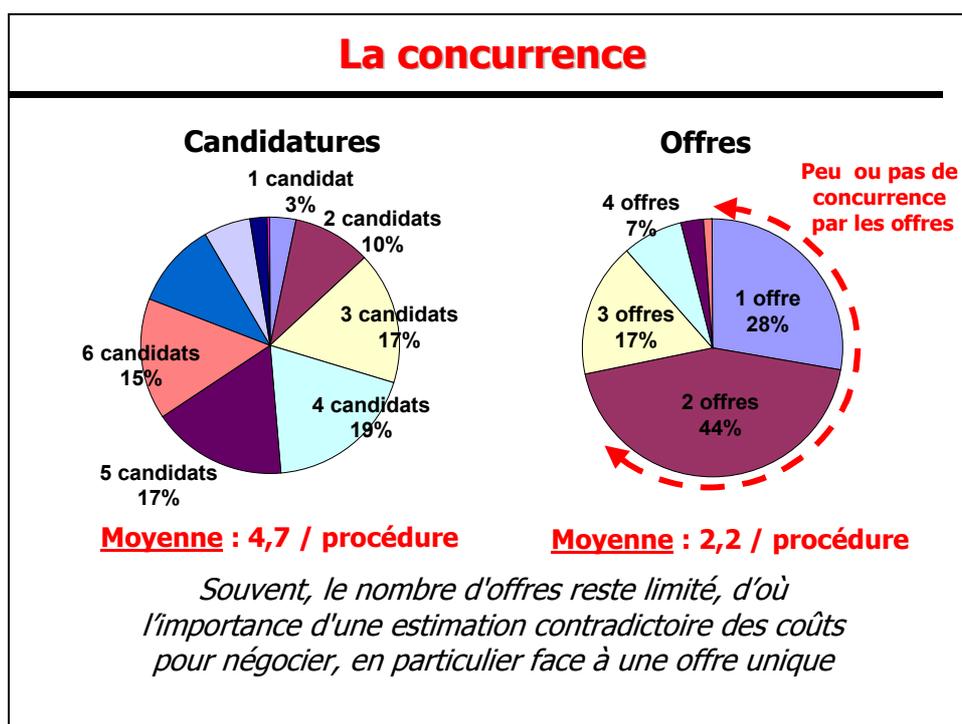


## 4. LA PROCEDURE ET LE JEU DE LA CONCURRENCE

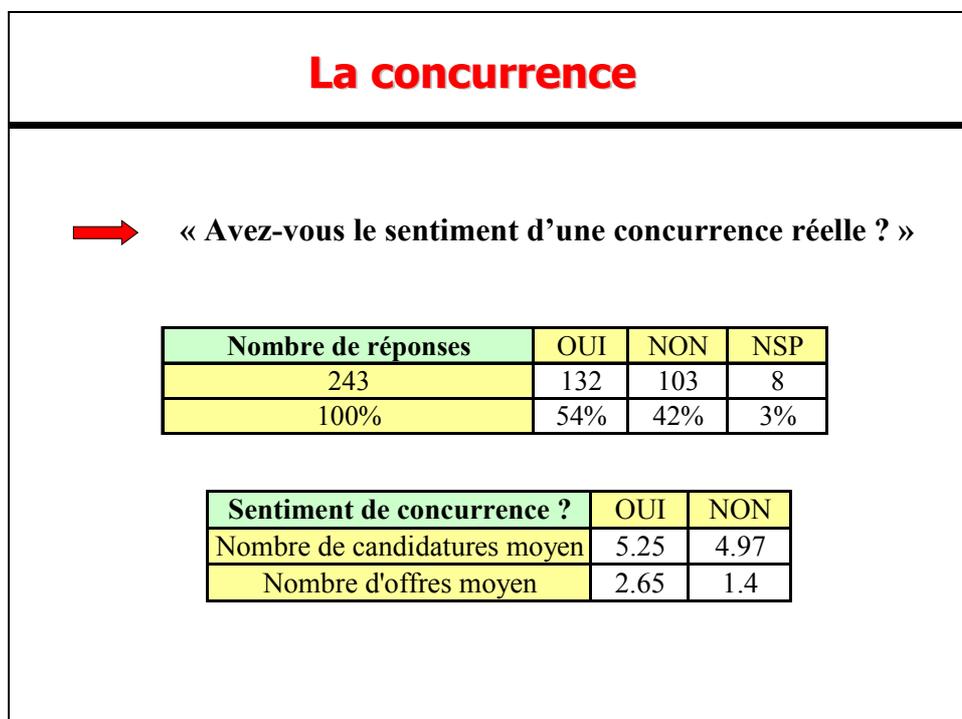
### 4.1 Durée des contrats



## 4.2 Procédure et concurrence



## 4.3 Les collectivités face à la procédure



⇒ La diminution de la durée des contrats est à nouveau confirmée cette année, avec un recentrage autour d'une moyenne de 11 ans. 68% des contrats sont signés pour une durée de 12 ans.

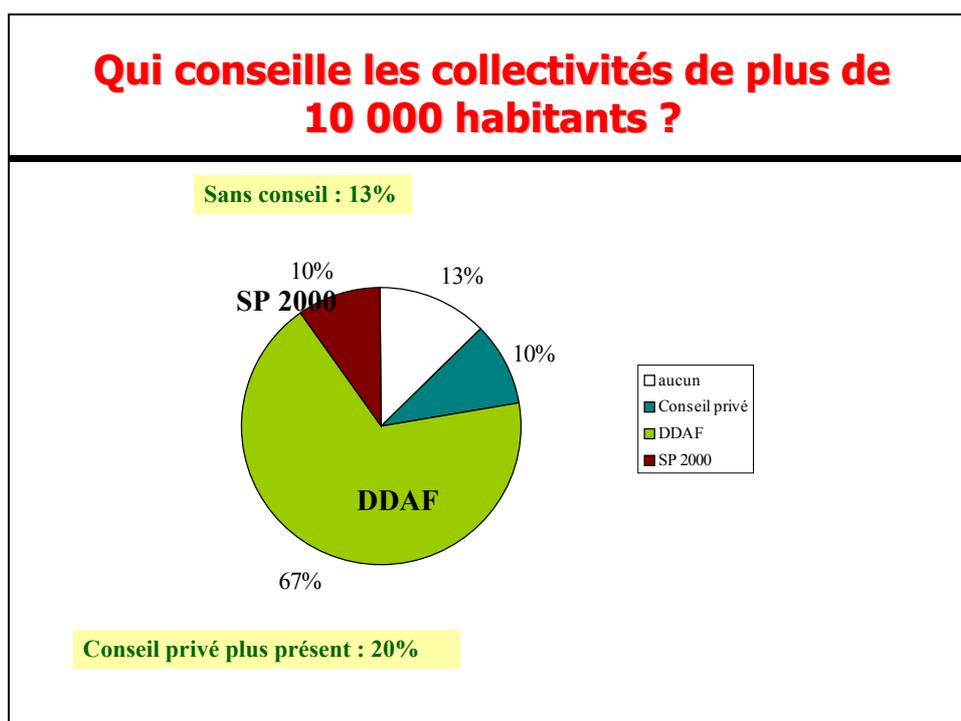
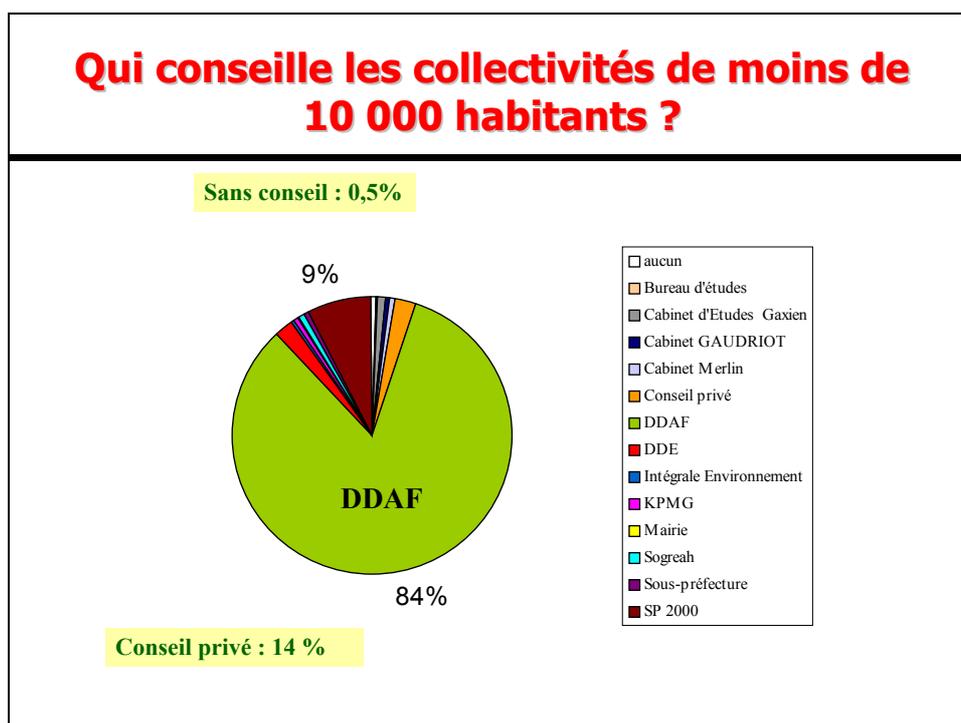
⇒ En moyenne une procédure génère 4,7 candidatures et 2,2 offres. Un candidat sur deux se retire ou est évincé.

⇒ 28% des procédures ne comptent qu'une seule offre, situation où il n'existe aucune concurrence sauf à envisager un retour en régie.

## 5. LE CONSEIL AUX COLLECTIVITES

### 5.1 Qui sont les conseillers des collectivités ?

⇒ L'analyse des prestations de conseil repose sur un échantillon de 190 collectivités, notamment sur les plus de 10 000 habitants (25 collectivités). Les résultats doivent donc être interprétés avec précaution.



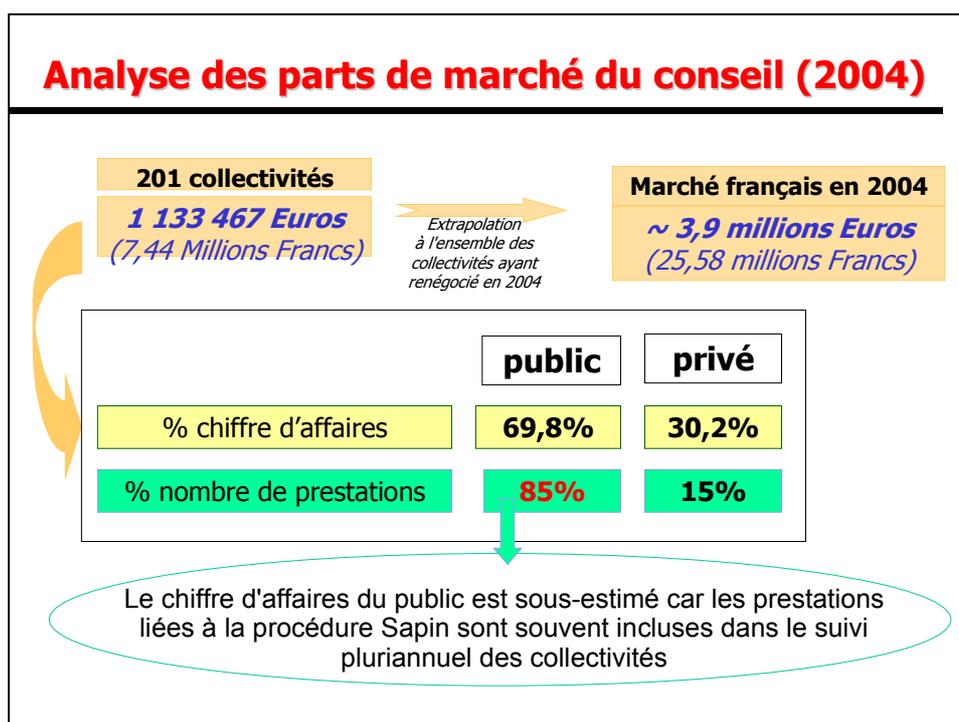
⇒ Parmi les collectivités de moins de 10 000 habitants ayant fait appel à un organisme de conseil, on note une forte présence des prestataires publics (86%) : essentiellement les DDAF et dans une moindre mesure les DDE. Cependant, le conseil privé progresse chaque année en nombre de prestations, aussi bien dans les grandes que dans les petites collectivités.

## Les services de l'Etat toujours très présents en 2004

Année	Poucentage de collectivités conseillées par un organisme public	Poucentage de collectivités conseillées par un organisme privé
1999	82%	18%
2000	85%	14%
2001	86%	13%
2002	85%	15%
2003	83%	16,5%
2004	85%	15%

Remarque : les pourcentages sont exprimés en fonction du nombre de procédures conseillées.

## 5.2 Le marché du conseil



- ⇒ Fortes disparités des prix de la prestation de conseil, selon :
- la taille de la collectivité : le tarif augmente avec la taille en terme de prix pour une prestation mais c'est l'inverse si l'on analyse en terme de prix par habitant
  - la source du conseil : les tarifs du conseil public restent plus faibles quelle que soit la taille du service.
- ⇒ Les organismes privés interviennent auprès des petites et des grandes collectivités :
- les prix du privé ramenés à l'habitant restent élevés
  - forte implantation locale des services de l'Etat.

## CONCLUSION

### CONCLUSION

#### L'étude complète les tendances observées depuis 1998

La baisse du prix moyen délégataire pondéré par le volume est confirmée en 2004. Elle est toutefois plus faible que les années précédentes à cause de la hausse du prix moyen des services faisant l'objet d'une deuxième négociation loi Sapin.

- eau potable : **0,058 €/m<sup>3</sup> (-6,6%)**
- assainissement : **0,027 €/m<sup>3</sup> (-3%)**

La baisse de prix concerne en 2004 les petites collectivités aussi bien que les grandes, alors qu'elle profitait surtout aux grandes collectivités les années précédentes.

Le résultat des négociations reste mitigé en terme de nombre de contrats où le prix diminue, notamment pour l'eau potable. Quant à la durée des contrats, la moyenne se situe cette année encore entre 11 et 12 ans.

L'approche 120 m<sup>3</sup> (part collectivité + délégataire) en 2004 montre que l'utilisateur ne perçoit pas dans 2 cas sur 5 la baisse de la part délégataire car celle-ci est compensée par la hausse de prix de la part collectivité.

Des délégataires indépendants français se sont fait une place sur le marché, mais ils restent peu présents sur les grands contrats. Le conseil public reste majoritaire, surtout dans les collectivités rurales, et le conseil privé se rencontre sur les grands et les petits services.

#### Rappel des principaux résultats depuis l'origine de l'observatoire

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de procédures recensées	582	684	509	477	573	544	693
Nombre de procédures exploitables de notre échantillon pour le calcul du prix*	333	195	211	208	230	214	256
Evolution de la durée des contrats avant/après en année	17 --> 11	16,8 --> 11	15,2 --> 10,8	15,7 --> 10,9	14,4 --> 11,1	15,4 --> 10,85	13,7 --> 11,26
Pourcentage de délégataires renouvelés (taux de reconduction)	92%	82%	88%	89%	92%	87%	91%
Gain des délégataires indépendants des trois grands groupes en nombre de contrats	20	37	8	11	10	16	18
Prix moyen avant procédure : eau	0.64	0.854	0.83	0.777	0.621	0.888	0.881
Evolution du prix moyen** : eau	-8%	-10%	-12%	-6.5%	-23.7%	-8.8%	-6,6%
Prix moyen avant procédure : assainissement	0.555	0.611	0.62	0.644	0.468	0.62	0.903
Evolution du prix moyen** : assainissement	-12%	-8%	-12%	-10.9%	-0.5%	-18.5%	-3%
Evolution du prix pour les collectivités de moins de 10 000 habitants eau et assainissement confondus	4%	-4%	-3%	-3%	-3%	-12%	-5,3%
Evolution du prix pour les collectivités de plus de 10 000 habitants eau et assainissement confondus	-16.5%	-14%	-17%	-12%	-27%	-9%	-5,7%
Nombre moyen de candidatures / d'offres reçues par la procédure	Indisponible	3,6 / 2,4	3,5 / 2,1	3,8 / 2,2	4,4 / 2,3	4,72 / 2,29	4,7 / 2,17
Pourcentage de collectivités conseillées par un organisme public	90%	82%	85%	86%	85%	83%	85%

\* D'autres informations (taux de reconduction, durée) sont calculées à partir d'un échantillon plus large

\*\* Prix moyen délégataire : recettes totales perçues divisées par les volumes totaux